

## Maison des Associations du Pays de Saint-Pierre-Sur-Dives

48 boulevard Collas  
14170 Saint-Pierre-Sur-Dives

Téléphone : 02 31 90 64 09  
Messagerie : maps14170@orange.fr

**Horaires d'ouverture : mardi, mercredi, vendredi de 14h à 18h  
Jeudi de 16h à 18h, samedi de 9h à 12h.**

# Le Petit Journal

## des adhérents

n°5-novembre 2013

Le mot  
de la présidente

Appel à bénévoles

Dernière minute

Le saviez-vous ?  
Les subventions

Flash sur...

### Le petit mot de la présidente

Le nombre croissant des associations adhérentes à la MAPS (66 actuellement) est le reflet de la vitalité du tissu associatif en pays de St Pierre. Cette vitalité, par une forte participation, a largement contribué au succès du forum 2013, organisé autour du complexe sportif.

Merci aux courageux bénévoles qui dès le matin ont monté les barnums et préparé chaque emplacement, pour l'accueil des 31 associations souhaitant faire connaître leur activité ou prendre directement bon nombre d'inscriptions.

Le jeu organisé pour les enfants, souvent aidés de leurs parents, faisait obligation aux participants de s'intéresser à toutes les associations présentes, Objectif atteint !

Du soleil, un présentateur, des animations ponctuelles (moins nombreuses que prévues faute de temps) une buvette, des ateliers attrayants, tous les ingrédients étaient réunis pour faire vivre agréablement cet après-midi.

L'édition 2014 sera reconduite dans ses grandes lignes. Un effort doit être porté sur l'organisation des animations ponctuelles. Sanga'G travaille sur un projet. Vos idées sont les bienvenues !



USP Twirling bâton



### Les subventions

Aucune loi n'oblige les pouvoirs publics à donner une subvention. L'association formule une demande par le biais du dossier commun de demande de subvention.

Si la demande est inférieure à 23000€, aucune pièce comptable hormis le budget n'est à joindre au dossier.

#### L'utilisation d'une subvention peut-elle être contrôlée ?

Toute association qui reçoit une subvention est tenue de produire ses budgets et ses comptes à l'organisme qui accorde la subvention. Une subvention doit être utilisée conformément à l'objet pour lequel elle a été accordée et l'emploi des fonds reçus doit pouvoir être justifié.

#### Une association peut-elle reverser une subvention à une autre association ?

Seuls l'Etat, les régions, les départements, les communes et leurs établissements publics peuvent attribuer des subventions. Il est interdit de reverser tout ou une partie de la

subvention d'une association à une autre, sauf accord formel de la ou des collectivités qui subventionnent.

#### Quels sont les différents types de subventions ?

##### - Les subventions en nature :

Exemple : prêt de locaux, de matériel

##### - La mise à disposition d'équipements :

Mise à disposition d'équipements appartenant à des collectivités (équipement sportif, salle de réunion..)

##### - La mise à disposition de fonctionnaires

##### - La subvention de fonctionnement :

Il s'agit d'une reconnaissance de l'action globale de l'association. Cette subvention intervient pour la gestion de l'association et vise à couvrir les charges et frais de celle-ci.

##### - La subvention d'investissement :

C'est une aide d'investissement dans du matériel, des travaux...

##### - La subvention d'action :

L'association peut demander à être soutenue sur un projet, une action.

##### - L'appel à projet :

Il s'apparente à une information, donnée par les collectivités, aux associations sur leur capacité à disposer d'un budget à allouer en fonction d'un projet donné.

Source : Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

### Flash sur :

#### ATELIER PASSION LOISIRS :

C'est une jeune association créée le 25 juin 2013.

Brigitte Pichard vous accueille tous les samedis de 10h à 19h pour faire du scrap ou de la carterie dans un atelier à Berville.

Vous restez le temps que vous voulez.

Forfait 10, 20 ou 30 heures.

Du matériel est mis à disposition.

Les fournitures consommables sont à votre charge.

Inscription obligatoire.

**Président : Mickaël PICHARD**

**2 rue Jean Denis, Berville L'Oudon  
atelierpassionloisirs14@orange.fr**

#### USP TWIRLING BÂTON :

L'association TCTM a intégré l'USP depuis le mois de septembre et a donc changé de nom.

Entraînements à la salle des fêtes le mercredi de 14h à 15h pour les débutantes et de 15h à 16h30 pour les confirmées.

**Présidente : Raymonde Russeau**

**20 boulevard Churchill, Saint-Pierre-Sur-Dives, 02 31 20 25 39.**

#### GRANDIR A KARA :

Cette association a changé de nom afin d'éviter la confusion avec « Les enfants de Kara ». Elle s'appelle désormais ESSOMANDA (qui signifie *Quand tu as tout perdu, il te reste l'espoir* dans la langue locale).

**Loto le 16 novembre** à partir de 19h salle des fêtes St Pierre Sur Dives.

#### UCIA :

Comme tous les ans, l'UCIA organise sa quinzaine commerciale du 14 au 24 décembre 2013.

Nouveauté : des animations seront organisées sur la place du marché.

#### MONTVIETTE NATURE :

**Dimanche 10 novembre** : sortie champignons, inventaire et apprentissage à la reconnaissance des champignons. Sortie guidée par un mycologue.

Départ 9h30 à Montviette.

Adultes 3€, enfants -12 ans gratuit.



### APPEL A BENEVOLES : Marché de Noël

Thème du défilé 2013 : «**Les géants représentant les personnages de la crèche et les santons**».

L'office de tourisme cherche des bénévoles pour aider à décorer les halles et à participer au défilé.

Si vous êtes partants, merci de contacter Jocelyne Fouques au 02 31 20 97 90

### Dernière minute

La municipalité de St Pierre a décidé d'entreprendre des travaux de rafraîchissement du hall de la maison des associations. Le personnel des services techniques sera accompagné de jeunes en chantier d'insertion (organisé par l'ACSEA de Lisieux).

